

Département  
du Nord

# VILLE DE CYSOING

Arrondissement  
de LILLE

## Délibération du Conseil Municipal du 26 février 2025



Nomenclature :  
7.5  
2025/12

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 février à 18 heures 30, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 20 février deux mille vingt-cinq dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27  
Nombre de conseillers présents : 18  
Nombre de conseillers absents représentés : 8  
Nombre de conseillers absent : 1

### **Etaient présents :**

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, VIAU Gaelle, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine, LEQUIEN Valéry et LEFEBVRE Ludovic.

### **Etaient absents excusés représentés :**

THOREL Mireille (pouvoir BOILEAU Pascal), BOGAERD Eric (pouvoir POUILLART Laurent), FREMAUX Céline (pouvoir DUBOIS Marion), CARPENTIER Guy (pouvoir VIAU Gaelle), CORNE Adeline (pouvoir DEVILDER Marin), PRZEPIORKA Anne-Marie (pouvoir DUMORTIER Benjamin), ROBIL Raphaël (pouvoir SILVESTRI Antoine), JANVIER Dominique (pouvoir LEQUIEN Valéry).

### **Etait absent :**

FIQUET Alain.

### **POINT N°14 : Région : Sollicitation d'une subvention au titre de la Restauration du Patrimoine Protégé (REPP) 2025 pour la restauration de la chapelle nord du parc de l'Abbaye**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le château et le parc de l'Abbaye sont inscrits au site classé de protection de la Bataille de Bouvines et à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Dans ce cadre, le projet d'aménagement du parc du château confié au cabinet Philippe Thomas a fait l'objet d'une présentation à la Commission Départementale Nature Paysage et Sites. Cette commission a émis un avis favorable et unanime tant sur le schéma d'orientation que sur le permis de construire du projet.

En considération de la qualité patrimoniale du site du parc de l'Abbaye, les services instructeurs de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) confirment l'intérêt du projet de restauration de la chapelle nord localisée à l'extrémité de l'un des viviers du parc.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le dispositif pour la restauration du patrimoine protégé (REPP) ouvert par la Région en 2025 pour encourager les communes à préserver et valoriser leur patrimoine dans une optique de développement territorial, de transmission aux générations futures et de promotion touristique.

Le taux de subvention de l'aide régionale est modulé en fonction du potentiel financier des communes et son plafond dépend du niveau Rev3 du projet.

Pour la Ville, le taux de l'accompagnement peut atteindre 50 % sur un plafond de dépenses de 600 000 € correspondant à une subvention de 300 000€.

Les travaux de restauration de la chapelle nord du parc de l'Abbaye sont estimés par la maîtrise d'œuvre à 246 292.38€HT.

Etant donné la demande de la Ville présentée au titre du dispositif REPP 2025 sur le projet de restauration du mur d'enceinte du parc de l'Abbaye pour un montant de 223 036.25€, une demande complémentaire concernant les travaux de restauration de la chapelle peut être présentée à hauteur de 76 963.75€.

Le considérant, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter la Région au titre de la programmation REPP 2025 pour un accompagnement de la Ville sur les travaux de restauration de la chapelle nord du parc de l'Abbaye à hauteur de 76 963.75€ et à signer l'ensemble des documents à cet effet.

Vote :

Pour : 26

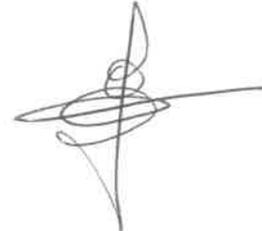
Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire  
Benjamin DUMORTIER



La Secrétaire  
Nadia COURBEZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.